

## **CFP**

Center for Future Publishing  
Centre pour l'édition du futur  
Zentrum für zukünftiges Verlagswesen

### **Statuts**

Les fonctions et les titres mentionnés dans les présents statuts s'appliquent aussi bien à une femme qu'à un homme.

#### **Nom, siège**

##### **Art. 1**

Le « Center for Future Publishing » (ci-après CFP), est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Le siège de l'association est le domicile du secrétariat : 43, route des Acacias, bâtiment 43, porte 49, 1227 Genève/Acacias

#### **Statut**

##### **Art. 2**

Le CFP est un laboratoire expérimental qui a comme objectif la recherche de nouveaux langages visuels et graphiques par l'usage de nouvelles technologies.

#### **But**

##### **Art. 3**

Le CFP a pour objectifs de :

- Mettre en place des projets de recherche dans le domaine de la communication visuelle et du design dans les secteurs comme : la création assistée par algorithme, le hacking technologique, le « do it yourself », la chimie des encres, les « low budget technologies », le « networking design », le design paramétrique, l'impression à la demande...
- Innover les processus de production d'impressions textiles à partir de technologies génératives.
- Concevoir des projets de recherche en collaboration avec l'industrie et les institutions.
- Monter des dossiers pour des bourses et des fonds de recherche à des mécènes, des fondations privées et/ou publiques comme la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le Fonds National Suisse (FNS)...
- Collaborer avec les hautes écoles d'art et de design et les hautes écoles techniques en Suisse et à l'étranger, et en particulier avec la HEAD-Genève, partenaire fondateur de l'association.
- Analyser et redéfinir le langage esthétique sous l'implication de nouvelles techniques de production digitale.
- Prendre en charge la communication des projets publics à la presse locale, nationale et internationale.
- Produire des ouvrages de référence en rapport aux projets développés dans le cadre du CFP.

## Composition

### Art. 4

Sont membres de droit du CFP, les personnes qui auront été sollicitées par la présidence du CFP ainsi que toutes les personnes qui auront manifesté par écrit auprès de la présidence du CFP leur désir d'intégrer le CFP et qui auront reçu une réponse positive de la présidence du CFP.

## Organes

### Art. 5

Les organes du CFP sont :

- l'assemblée
- la présidence
- le secrétariat
- le trésorier.

## Assemblée

### Art. 6

- L'assemblée est composée des différentes personnes sollicitées par la présidence ainsi que celles qui, ayant manifesté leur désir d'intégrer le CFP, auront été acceptées par la présidence.
- L'assemblée a lieu deux fois par année et la présidence peut convoquer d'autres réunions si nécessaire ou quand trois membres au moins le demandent.
- En fonction des sujets abordés, le CFP peut inviter des personnalités externes.
- L'assemblée prend ses décisions à la majorité simple (en cas d'égalité, la voix du président ou, en son absence, du vice-président est prépondérante). Pour qu'une décision soit validée, 2 membres au moins doivent être présents. Dans des cas d'urgence, les décisions peuvent être prises par consultation électronique (E-Mail).

### Art. 7

Les tâches suivantes incombent notamment à l'assemblée :

- élection et démission du président, du vice-président, du trésorier, du vérificateur des comptes et désignation du secrétariat
- mise en place de la commission scientifique et de la commission honorifique
- mise en place de commissions et de groupes de travail et définition de leurs mandats
- approbation du budget et des comptes annuels
- adoption de réponses aux consultations et prises de position
- modification des statuts
- désignation de représentants du CFP dans des commissions et groupes de travail au niveau national et international
- dissolution du CFP.

## Présidence

### Art. 8

- La présidence est formée du président et du vice-président pour un mandat de deux ans.
- La présidence convoque et prépare les séances de l'assemblée. Elle élabore le budget et les comptes annuels. Elle représente le CFP vis-à-vis de l'extérieur.
- En cas de désaccord entre le président et le vice-président, la voix du président est prépondérante.

## Commission et groupe de travail

### Art. 9

L'assemblée mandate des commissions permanentes et des groupes de travail temporaires, composés ou non de membres du CFP, pour traiter de domaines particuliers ou de questions spéciales.

## Secrétariat

### Art 10

La présidence règle l'organisation du secrétariat. Le secrétariat gère l'administration, notamment la rédaction du compte-rendu des séances de l'assemblée, l'information des membres et des organisations associées et la comptabilité du CFP.

## Finances

### Art. 11

Les revenus du CFP, constitués par les produits des mandats, les dons, les legs et la levée de fonds auprès des institutions, des fondations et d'autres types de soutiens financiers sont affectés au fonctionnement du centre, à ses projets de recherche, aux frais de l'assemblée, des commissions et des groupes de travail, ainsi qu'aux frais de représentation.

L'assemblée peut décider d'autres affectations.

## Vérificateurs des comptes

### Art. 12

L'assemblée élit un vérificateur des comptes pour un mandat de deux ans. La réélection est possible. Le vérificateur des comptes vérifie les comptes annuels et en fait un rapport à l'assemblée.

## Révision des statuts et dissolution

### Art. 13

La modification des statuts et la dissolution du CFP exige l'accord des membres du comité du CFP.

Entrée en vigueur

Art. 14

Ces statuts ont été approuvés par l'assemblée plénière du CFP du 22 février 2017.  
L'entrée en vigueur est immédiate.

Règlement d'application

Art. 15

Les présents statuts peuvent être complétés par un règlement d'application.

Le président :

Demian Conrad, chargé de cours HEAD – Genève

Le vice-président :

Pierre-Alain Giesser, professeur HEAD – Genève

Le secrétaire

David Héritier, étudiant HEAD – Genève

Le trésorier

Fabrice Petignat, collectionneur privé, Genève

Genève, le 22 février 2017